



*Syndicat  
Intercommunal  
d'Énergies  
du Département  
de l'Aveyron*

**Département de l'AVEYRON  
Arrondissement de RODEZ**

Accusé de réception en préfecture  
012-200052090-20221215-20221205-DE  
Reçu le 20/12/2022

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical**

**Séance du 15 décembre 2022**

Date de convocation : le 01 décembre 2022

Date d'affichage : le 15 décembre 2022

Nombre de membres au Comité Syndical : 50

**L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de décembre, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni, sous la présidence de Sébastien DAVID.**

**Etaient présents : Alain ANGLES – Marc AUGUY – Patrick AURUSSE – Christophe BERNIE – Christian BONNET – Jean Marc CALVET – Bernard CASTANIER – Bruno CAVAIGNAC – Jean-François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien CROS – Sébastien DAVID - Bernard DELCLAUX – Robert DIEUDE – Joel ESPINASSE – Jean-Luc FARJOU – Bernard GORGEON – Claude HENRY – Christophe LABORIE – Paul MARTY – Jean-Pierre MASBOU – Eric CANTOURNET – Bernard NAYRAC – Alain NOUVIALE – Robert RISPAL – Thierry TEULIER – Christian TIEULIE**

Etaient absents ou excusés : 25 Dont 0 ont donné procuration

Votes Pour : 27
Votes Contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 2022/12/05**

**Changement de nomenclature comptable adoption de la M57**



Syndicat  
Intercommunal  
d'Énergies  
du Département  
de l'Aveyron

**DELIBERATION N° 2022/12/05**

Accusé de réception en préfecture  
012-200052090-20221215-20221205-DE  
Recu le 20/12/2022

**Changement de nomenclature comptable adoption de la M57**

Monsieur le Président précise que le SIEDA va modifier, comme toutes les collectivités, la nomenclature comptable de ces trois budgets et passer de la nomenclature M14 à la nomenclature M57.

Cette dernière est un référentiel plus récent, mis à jour par la DGFIP et la DGCL en concertation étroite avec les acteurs locaux. Ce référentiel budgétaire et comptable M57 sera généralisé au 1er janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs.

Par ailleurs, il convient d'apurer le compte 1069 avant le passage en M57.

La méthode préférentielle est l'opération semi-budgétaire, dans ce cadre la technique budgétaire et comptable consiste en l'émission d'un mandat d'ordre mixte au débit du compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés » par le crédit du compte 1069.

Le trésorier du SIEDA nous a précisé que les soldes des comptes concernés comme suit :

Compte 1068 : SC 109 609 911.03 €  
Compte 1069 : SD 70 522.58 €

Il convient de procéder à l'apurement de ce compte en prévoyant au budget principal du SIEDA les écritures suivantes :

COMPTE	DEPENSE	RECETTE
1068	70 522.58	
1069		70 522.58

Après avoir ouïe cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à procéder à l'apurement de ce compte et de tout mettre en œuvre pour passer les budgets du SIEDA en nomenclature M57 au 01 janvier 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification  
Du

*20/12/2022*  
*[Signature]*

Le Président du SIEDA  
*[Signature]*  
S.I.E.D.A.  
B.P. 3216  
12002 RODEZ  
CEDEX 9  
Département de l'Aveyron